

ministre envers son propre rôle est bien logique. A ce sujet, j'aimerais que des explications nous soient fournies au plus tôt.

Un autre point à l'égard duquel nous avons droit à des précisions et dont il n'a pas été question dans les remarques préliminaires du ministre, a trait au conseil de l'aptitude physique ou à la mesure qu'on était censé présenter cette session-ci et selon laquelle un important appui serait accordé à un programme d'aptitude physique. Le ministre n'ignore sûrement pas le triste sort qu'a connu le conseil de l'aptitude physique que l'ancien régime avait créé durant la guerre; sans doute sait-il que ce conseil a perdu peu à peu de son importance, pour être finalement mis de côté en tant qu'organisme adonné à un domaine impropre au gouvernement fédéral.

Il y a un peu plus d'un an, le premier ministre déclarait qu'il jugeait bon d'appuyer l'idée d'un conseil national d'aptitude physique et qu'il demanderait aux autorités fédérales d'étudier la possibilité que le gouvernement participe à un tel organisme. Nous devons présumer qu'il s'agit là d'une partie des mesures annoncées dans le discours du trône. Il faudrait, je crois, que le ministre nous dise quelle forme prendront ces projets. Quiconque veut bien remonter en arrière pour consulter le débat qui a marqué la fin des travaux du ci-devant Conseil national de l'aptitude physique, et la mesure législative qui s'y rattache, constatera qu'il a disparu quelle qu'ait été la valeur de l'objectif visé. Si nous voulons de nouveau pénétrer dans ce domaine, il me semble que nous avons droit à entendre des explications sur ce qui clochait dans la mesure antérieure. Quel était, en effet, le défaut de liaison et de collaboration avec tous les organismes formant l'ancien Conseil de l'aptitude physique, qui a causé sa disparition? Si nous n'obtenons pas ces renseignements, il me semble que nous recommencerons une tentative déjà faite et qui a abouti à un échec.

L'aspect du Conseil de l'aptitude physique qui intéresse le public et qui présente le plus d'attraits, c'est ce qu'il peut faire pour favoriser le sport sur le plan national. Là aussi, il me semble que nous devrions demander au ministre de nous donner une idée du rôle que le gouvernement fédéral, ou ses services, devraient jouer pour augmenter la réputation nationale du Canada dans le domaine athlétique. Quant à moi, et je crois qu'il en est de même pour bon nombre de mes amis, je crois qu'il ne s'agit pas là d'un domaine que le gouvernement devrait prendre sous ses auspices. Cependant, dans les autres pays, l'équipe nationale, qu'il s'agisse d'athlétisme en plein air, ou d'autres

équipes athlétiques, devient de plus en plus un sujet de fierté nationale et une sorte de «patrimoine». Puisqu'il en est ainsi, il y aurait lieu de prendre une décision au sujet du rôle que doit jouer le gouvernement fédéral. D'une façon ou d'une autre, nous n'avons jamais fait preuve de beaucoup d'audace lorsqu'il s'est agi de préciser ce rôle. Il me semble que le ministre devrait, puisqu'il nous présentera, à ce qu'on nous dit, une mesure à ce sujet au cours de la présente session nous en donner une idée, en nous exposant les raisons pour lesquelles il faudrait, ou ne faudrait pas pénétrer dans ce domaine.

La question qui se pose au public à cet égard et qu'on a débattue, figurait en bonne place dans la section sportive des journaux canadiens. Même si j'estime que la section des sports n'est pas la lecture favorite des hommes politiques, je puis dire, parce que je la consulte régulièrement, que, dans l'ensemble, les auteurs des articles qui figurent dans ces pages recourent, quand ils parlent de ce problème, à un exposé de principe qui approuve beaucoup une tentative d'envergure nationale dans le domaine du sport, afin d'améliorer la réputation du Canada à cet égard. Certains journalistes ont essayé de traiter le problème, aussi complexe que délicat, du rôle que doit jouer le professionnel dans ce genre d'entreprises. D'une façon générale, personne n'a encore établi avec précision quand un sport ou une autre activité athlétique commence à présenter de l'importance pour le gouvernement national. Ce problème se manifeste dans le hockey plus que dans n'importe quel autre secteur, car on ne peut trouver, dans les épreuves internationales, une seule bonne équipe d'amateurs qui puisse vraiment être rangée dans la classe traditionnelle des amateurs. Pourtant, nos sportifs doivent se mesurer à des équipes organisées, entraînées et patronnées par les États, et surtout par les États du bloc soviétique, qui semblent considérer, en matière d'athlétisme, qu'un sport est toujours, qu'il soit individuel ou collectif, un important complément à la vie, et mérite le plein appui du gouvernement.

Il y a lieu de considérer à ce propos l'exemple des États-Unis, où depuis des années, le département d'État favorise l'envoi d'athlètes américains dans les différentes régions du monde, et fournit aux athlètes des crédits qui ne sont pas des honoraires professionnels, mais qui leur permettent de se préparer et de s'entraîner, et ensuite de participer aux épreuves athlétiques à travers le monde.

J'admets qu'à l'époque des Olympiques et à l'époque des joutes pan-américaines, les États-Unis fournissent, grâce à des sources privées, des sommes exceptionnellement fortes, ou du